

Direction des Territoires et de l'Habitat

D25-DTH-1715



Affaire suivie par Théophile Amblard
tél : 01.34.25.16.46
amenagement@valdoise.fr

Cergy, le 23 avril 2025

Expéditeur : *DTH*

Mairie de Villiers-le-Bel
Madame Djida DJALLALI-TECHTACH
Maire de Villiers-le-Bel
32 rue de la République
95400 VILLIERS-LE-BEL

Objet : Avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villiers-le-Bel.

Madame la Maire,

Nous avons reçu pour avis, le 17 mars 2025, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune. Je vous informe que ce document n'appelle pas de remarque particulière de la part de mes services.

À titre informatif, lors de la livraison du nouveau collège en 2027, la ville comptera alors 2200 places, soit une marge d'accueil de plus de 400 places. Par la suite, les effectifs devraient croître jusqu'en 2030 et atteindre 1850 élèves, laissant toujours une marge d'accueil confortable. Par conséquent, la construction potentiel de 374 logements supplémentaires ne devrait pas mettre en péril l'occupation des établissements de Villiers-le-Bel à l'horizon du PLH en cours.

Concernant les modifications relatives à l'ajustement des protections patrimoniales, vous trouverez ci-joint un modèle de fiche de repérage des éléments patrimoniaux, qui permettra d'étoffer à l'avenir, la justification de la protection de ces immeubles et des caractéristiques architecturales à préserver.

À l'issue de la procédure, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre la version numérique approuvée par votre Conseil municipal.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.